



**TSX:CLM**

1155 University, bureau 508, Montreal, Québec H3B 3A7  
Courriel: [INFO@CONSOLIDATEDTHOMPSON.COM](mailto:INFO@CONSOLIDATEDTHOMPSON.COM)  
URL: [www.consolidatedthompson.com](http://www.consolidatedthompson.com)

## **POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**Le 12 janvier 2010**

### **CONSOLIDATED THOMPSON ANNONCE UN NOUVEL ACCORD DE FINANCEMENT DE 100 MILLIONS DE US\$ AVEC MARRET ASSET MANAGEMENT INC.**

Le 12 janvier 2010: Montréal, Québec – **Consolidated Thompson Iron Mines Ltd.** (TSX: CLM) (« CLM » ou la « Société ») annonce qu'elle a conclu une entente avec Marret Asset Management Inc. pour émettre 100 millions de US\$ d'obligations de premier rang garanties (les « obligations »). Ce nouvel accord de financement remplace la facilité de crédit annoncée le 12 mai 2009.

La nouvelle entente augmentera le montant de financement disponible de 25 millions de US\$. Selon l'entente, les obligations auront une maturité de sept ans de la date de clôture, lesquelles porteront intérêt à un taux annuel fixe de 8,5 % payable à tous les six mois et pourront être remboursées en tout temps par la Société à partir de la quatrième année suivant la clôture. Les fonds financeront les besoins corporatifs généraux dont l'expansion envisagée au lac Bloom. L'entente originale conclue en mai 2009 avait une maturité de trois ans et portait intérêt à un taux annuel de 15 %.

« Ces amendements à l'entente originale démontrent les progrès accomplis par l'équipe de Consolidated Thompson dans le cadre du projet du lac Bloom et la reconnaissance par les milieux financiers de la réduction du niveau de risque de compléter le projet de construction et de commencer la production commerciale dans les prochaines semaines. Cette entente nous procure une flexibilité financière accrue pour accélérer notre expansion de capacité future au lac Bloom » a déclaré M. Richard Quesnel, Président et Chef de la direction.

La clôture de cette facilité de crédit est sujette aux approbations réglementaires, et l'exécution des ententes définitives. La Société émettra à Marret Asset Management Inc. en contrepartie de la commission d'engagement 750 000 droits d'achat d'actions avec un prix d'exercice de 6,75 C\$ ayant une date d'expiration trois ans de la date de clôture.

### **Renseignements concernant Consolidated Thompson Iron Mines Itée**

La société Consolidated Thompson Iron Mines Itée est une société de mise en valeur et d'exploration de gisements miniers. La Société met présentement en valeur son gisement de minerai de fer de classe mondiale du lac Bloom situé dans la fosse du Labrador/Québec tel que prévu à raison de 8 millions de tonnes par année. La qualité et l'envergure des gisements du lac Bloom, du lac Pepller et de Lamelee reflètent les possibilités d'expansion et d'avancement de ses projets ainsi que les possibilités d'exploitation d'autres occasions dans le secteur du minerai

de fer. La Société compte environ 226 800 000 actions émises et en circulation, qui sont négociées à la Bourse de Toronto (TSX) sous le symbole « CLM ».

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec une des personnes-ressource suivantes:

Richard Quesnel, président et chef de la direction  
François Laurin, chef de la direction financière  
Téléphone: (514) 396-6345

### **Avertissement en ce qui concerne les déclarations prospectives**

Ce communiqué contient de l'« information prospective » au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes. L'information prospective incluse ou incorporée par renvoi dans ce document comprend, mais n'est pas limitée à, des énoncés à l'égard de la clôture de la facilité de crédit, de l'obtention de toutes les approbations nécessaires, les conclusions, paramètres et hypothèses qui sous-tendent les plans miniers actuels, le potentiel et le calendrier de mise en valeur des projets du lac Bloom et de Pepler/Lamelec, les estimations des réserves et ressources minérales et les paramètres et hypothèses qui sous-tendent les estimations des ressources minérales. En général, l'information prospective peut être signalée par l'emploi d'une terminologie prospective telle que « projette de », « s'attend à » ou « ne s'attend pas à », « devrait », « budget », « prévu », « estime », « à l'intention de », « prévoit » ou « ne prévoit pas », « croit » ou des variantes de ces mots et expressions ou des énoncés selon lesquels certains événements, mesures ou résultats « peuvent » ou « pourraient » survenir, « être prises » ou « être atteints », « surviendraient » ou « surviendront », « seraient » ou « seront prises » ou « seraient » ou « seront atteints ». Les énoncés prospectifs reposent sur les opinions et jugements de la direction au moment de ces énoncés. Les estimations et les hypothèses qui sous-tendent les informations prospectives reposent sur les négociations entre la Société et les investisseurs potentiels, une analyse technique et scientifique détaillée réalisée par la direction de la Société, et les renseignements obtenus par la Société auprès de tierces parties. L'information prospective comporte des risques, des incertitudes et d'autres facteurs, connus et inconnus, qui pourraient faire en sorte que les résultats réels, l'ampleur des activités, le rendement ou les réalisations de CLM diffèrent considérablement de ceux qui sont exprimés ou suggérés par cette information prospective, y compris les risques décrits dans la notice annuelle de la Société, déposée sous le profil de la Société sur SEDAR, au [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Bien que la direction de CLM ait tenté de déceler les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux qui sont exprimés par l'information prospective, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les résultats ne soient pas ceux attendus, estimés ou visés, Il n'est pas certain que de tels énoncés s'avèreront exacts, puisque les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux qui y sont prévus. Par conséquent, le lecteur ne doit pas se fier indûment à l'information prospective. La Société ne s'engage pas à mettre à jour l'information prospective, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.